RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00728
Numéro SIREN : 832 288 047
Nom ou dénomination : ABCI PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2018 sous le numéro de dépôt 1799

Yves BRETAGNE

Commissariat aux Comptes

N° 2018/A 11799

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 21 MARS 2018

SASU ABCI PRODUCTION

Siège social : Parc d'activités de l'Estuaire

56190 ARZAL

Rapport du Commissaire aux Apports sur les apports effectués par la

SARL ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

Parc d'Activités de l'Estuaire
56190 ARZAL

Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de RENNES
Membre d'une Association Agréée, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque
Adresse professionnelle : La Potine 35320 PANCE
Téléphone : 02 99 14 47 90 - Portable. 06 23 10 18 07

En exécution de la mission de Commissariat aux Apports qui m'a été confiée le 13 février 2018 par décision de l'associé unique : la SASU ABCI PRODUCTION, représentée par son gérant, Monsieur Yvon RIALLAND, né le 19/11/1966 à SAINT NAZAIRE (44), je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués dans le cadre d'un apport partiel d'actif de la société ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE (ABCI) au profit de la société ABCI PRODUCTION.

1-Exposé sur l'opération projetée

a) But de l'opération

L'objet de l'apport est une branche complète et autonome d'activité de chaudronnerie industrielle et soudure de la société ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE au profit de la société ABCI PRODUCTION.

1/ La société **«ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE»** (ABCI) est une Société A Responsabilité Limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

La chaudronnerie industrielle, la métallerie, la serrurerie, la mécano-soudure, le montage.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 5 novembre 2002.

Le capital social de la société **«ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE»** (ABCI) s'élève actuellement à 50 010 euros. Il est réparti en 5 001 parts sociales de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 443 963 541 00018 avec le code NAF 2511Z. Elle exerce son activité à son siège social sis Parc d'Activité de l'Estuaire 56190 ARZAL.

2/ La société **ABCI PRODUCTION** est une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

La chaudronnerie industrielle, la métallerie, la serrurerie, la mécano-soudure, le montage et plus généralement toute activité similaire ou connexe pouvant s'y rattacher ;

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 28/09/2017.

Le capital social de la société ABCI PRODUCTION s'élève actuellement à 1 000 euros. Il est réparti en 10 actions de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Le capital de la société est détenu à 100% par la société ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 832 288 047 00018. Elle exerce son activité à son siège social sis Parc d'Activité de l'Estuaire 56190 ARZAL.

b) Propriété et Jouissance

La société ABCI PRODUCTION deviendra propriétaire des biens et droits apportés dès l'approbation de l'apport avec une jouissance rétroactive au 1° Octobre 2017.

2- Description et Evaluation des apports

La valeur de l'apport de la branche complète d'activité résulte des valeurs apparaissant au Bilan au 30 Septembre 2017 de la SARL ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE.

Actif apporté

Logiciels	73 394.24€
Amortissement des logiciels	- 65 396.41€
Matériel industriel :	427 684.66€
Amortissement du matériel industriel	- 236 614.89€
Matériel de Transport :	21 926.00€
Amortissement du matériel de transport	-20 468.06€
Matériel de bureau et informatique :	18 980.06€
Amortissement des matériels ci-dessus	-15 364.26€
Mobilier :	10 243.00€
Amortissement du mobilier	-8 823.00€
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**205 561.34€**
Stocks	455 425.28€
Créances clients	365 021.22€
Créances fiscales	78 689.94€
Autres dettes	159 426.18€
Disponibilités	68 618.50€
Charges constatées d'avance	12 801.00€
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 139 982.12€**
TOTAL ACTIF APPORTE	**1 345 543.46€**

Passif pris en charge

Emprunts auprès des établissements financiers	99 804.62€
Intérêts courus sur emprunts	915.76€
Acomptes reçus sur commande	78 816.73€
Dettes fournisseurs	654 437.94€
Dettes sociales	205 950.90€
Dettes fiscales	42 324.51€
Produits constatés d'avance	7 293.00€
TOTAL DU PASSIF APPORTE	**1 089 543.46€**
Soit ACTIF NET APPORTE	**256 000.00€**

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société « **ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE**» (ABCI), **2 560 actions** de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société ABCI PRODUCTION, qui augmentera ainsi son capital de 256 000 euros, pour le porter de 1 000 euros à 257 000 euros.

3- Vérifications effectuées

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée conformément aux articles L223-9 et L223-33 du Code de Commerce.

Le cabinet d'Expertise Comptable CERFRANCE BROCELIANDE 4 rue du Bourg Nouveau 35000 RENNES, m'a communiqué les 3 derniers bilans comptables de la SARL ABCI, visés par Monsieur MOLLIET Jean Luc, Expert-comptable au bureau de QUESTEMBERT, ainsi que tous les documents que j'ai jugés utiles à l'accomplissement de ma mission.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Ces diligences sont destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre.

4. Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur de l'apport partiel d'actif réalisé sur la base de l'actif net comptable au 30/09/2017 de la SARL ATELIER BRETON DE CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE.(ABCI) et s'élevant à 256 000€ n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur au nominal des actions devant être émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la SASU ABCI PRODUCTION.

Fait à Rennes, le 16 février 2018

Yves BRETAGNE
Commissaire aux Comptes

Yves BRETAGNE
COMMISSAIRE aux COMPTES
EXPERT COMPTABLE
Tél.-Fax 02 99 14 47 90
Portable 06 23 10 18 07
La Potine 35320 PANCE